

## Service Pénitentiaire

Prison de RuhengeriNom : SendabakeOrigine : MusangeChefferie : MuleraTerritoire : RuhengeriProfession : contractéN° du R.E. : 5363

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 20-7-51Condamné le : 20-7-51 à 2 mois 5.P.P.  
20fr. Am. 10j. 5.P.S.  
1fr. F.I. Gj. C.P.C.

1/4 de peine :

Sorti le : 18-9-51 au 28-9-51 et 2-10-51 25-1-52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,  
P.O. Tumah

RE  
P

RH-NR RI

PRISON DE RUBENGERI

DEBALLARGEMENT

Nom: Sendabekhe alias: —

fils de Biyiganda et de Yiramabuka (+)

Colline: Musange S/Chef: Nkayi

Chefferie: Mulera Territoire: Rubengeri

a été élargi ce jour, après avoir subi une peine de servitude pénale à

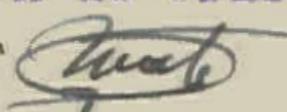
Monsieur le Directeur de  
la Réception. Son réception  
conforme

S.P.P. = 1 mois 10 jours

S.P.R. =

C.P.C. =

Rubengeri, le ..... 8 ..... 1951  
Le Gardien de Prison

P.O. 

REQUISITION  
A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL de police de Ruhengeri

Reg. du M.P. N° .....

Reg. du rôle. N° 291 P.

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923 :

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri  
de recevoir et emprisonner le nommé SENDA BURKE fils de Bujyijo  
Syenda et x Nyamabukha Colline Mwanga  
sous-chef Hobeta chef Kamari territoire Ruhengeri  
condamné par jugement du Tribunal de Ruhengeri

en date du 20. 7. 1947 devenu irrévocable le 194

à 2 mois SPP + 50 francs mande (délai 2 mois) ou 10 F.SPS  
du chef d + 2 Ffr. frais (délai 2 mois.) + 4 J. C.P.C.

au chef d'abandon de travail  
Ruhengeri, le 20. 7. 1941

L'Officier du ministère Public,

POLICE DE RUHENERGI